

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 1^{er} février 2021 à 19h30 par vidéo conférence ZOOM
(Covid-19).**

Sont présents :

Monsieur le maire :	Réal Deschênes
Mesdames les conseillères:	Patricia Lebel Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Yves Lemire Léo LeBlanc
Sont absents :	Marie-Josée Tourigny Léo Boucher

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Monsieur Réal Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2021-019

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Yves Lemire**

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Réal Deschênes, maire

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
- 4.0 Dépôt de la correspondance
- 5.0 Compte rendu des comités
 - 5.1 Régie des déchets
 - 5.2 OMH
 - 5.3 Bibliothèque
 - 5.4 Transport adapté Grand Tronc
 - 5.5 Les Aînés
 - 5.6 Loisirs St-Wenceslas inc.
- 6.0 Revenus du 1^{er} au 28 janvier 2021
- 7.0 Adoption des comptes – Janvier 2021
- 8.0 Communication du maire
- 9.0 Compte rendu du chef pompier
- 10.0 Compte rendu de l'inspecteur municipal et directeur des travaux publics
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Pause-café
- 13.0 Dossier de la fibre optique – Insatisfaction de la municipalité de Saint-Wenceslas
- 14.0 Remboursement des frais (chats) – Refuge
- 15.0 Nomination d'un vérificateur
- 16.0 Assurances collectives
- 17.0 Pétition – Dépôt
- 18.0 Avis de motion d'un règlement concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Jeanne-Hébert
- 19.0 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (kiosque)
- 20.0 OMH Au Cœur du Québec – Budget révisé 2020
- 21.0 Adhésion de la municipalité de Saint-François-du-Lac à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

- 22.0 Adoption de la Politique portant sur la présence au travail
- 23.0 Poste de coordonnateur(trice) des loisirs – Formation d'un comité de sélection
- 24.0 Formations ADMQ – Directrice générale
- 25.0 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ressources Environnement
- 26.0 Formation en ligne « Entretien des parcs municipaux »
- 27.0 Recensement 2021 – Appui
- 28.0 Carte Visa – Luc Arseneault
- 29.0 Période de questions
- 30.0 Levée de l'assemblée

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Résolution
2021-020

**Sur la proposition Patricia Lebel
Appuyée par Léo LeBlanc
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le
procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel
que présenté.**

Réal Deschênes, maire

4.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – 11 janvier 2021 au 27 janvier 2021 » est déposé au Conseil.

5.0 COMPTE RENDU DES REPRÉSENTANTS

5.1 **Régie des déchets (Patricia Lebel)**

- Suivi de dossiers ;
- Bacs bruns en 2022.

5.2 **O.M.H. (Léo LeBlanc)**

SANS OBJET

5.3 **Bibliothèque (Léo LeBlanc)**

- Règlement sur le fonctionnement de la bibliothèque à venir.

5.4 **Transport adapté Grand Tronc (Yves Lemire)**

SANS OBJET

5.5 **Les Aînés (Nicole Lafrance Dubord)**

SANS OBJET

5.6 **Loisirs St-Wenceslas (Léo Boucher)**

ABSENT

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

6.0 REVENUS DU 1^{er} AU 28 JANVIER 2021

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Taxes municipales	12 563.04 \$
Bacs	360.00 \$
Permis	50.00 \$
Entretien cours d'eau	872.71 \$
Location centre communautaire	480.00 \$
Caisse Desjardins Godefroy (location espace guichet – 2021)	4 139.10 \$
Droits de mutations immobilières	2 561.00 \$
Revenu Québec	
- Remboursement TVQ	38 336.88 \$
- Remboursement TPS	33 061.09 \$
Député Donald Martel (commandite deck hockey – skatepark)	2 500.00 \$
Fauchage	113.59 \$
Total :	95 037.41 \$

7.0 ADOPTION DES COMPTES – JANVIER 2021

Considérant que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

**Résolution
2021-021**

**Sur la proposition de Patricia Lebel
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 31 janvier 2021, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	73 379.55 \$
• Comptes payés :	92 641.94 \$
• Salaires :	18 017.18 \$
• Remises gouvernementales (déc. 2020) :	16 534.54 \$
• Remises FTQ (décembre 2020) :	2 013.19 \$
• Intérêts emprunt temporaire (deck hockey) :	122.35 \$
• Intérêts emprunt temporaire (Rte 161 et rang 8) :	139.99 \$
• Intérêts emprunt temporaire (Rang 9 Est) :	80.22 \$
• Antivirus et back-up en ligne :	64.97 \$

TOTAL : 202 993.93 \$

Réal Deschênes, maire

8.0 COMMUNICATION DU MAIRE

- * Formations diverses.

9.0 COMPTE RENDU DU CHEF POMPIER (Carole Hélie)

- * 18 décembre 2020 : Entraide incendie à Saint-Célestin;
- * 19 janvier 2021 : Feu au 390, Rang 8;
- * 26 janvier 2021 : Entraide incendie à Saint-Léonard d'Aston.

10.0 COMPTE RENDU DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- Problème d'internet (garage) ;
- Bris tracteur ;
- Inspection par caméras sur la rue Hébert – Rapport ;
- Analyse de vulnérabilité – Rapport Akifer.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

12.0 PAUSE CAFÉ

13.0 DOSSIER DE LA FIBRE OPTIQUE – INSATISFACTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

14.0 REMBOURSEMENT DES FRAIS (CHATS) - REFUGE

Résolution
2021-022

**Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas rembourse jusqu'à un maximum de 100 \$/réclamation aux citoyens qui iront porter des chats (bébé ou adulte) en bonne santé au refuge de Jocelyne et Christian Houle à Saint-Rosaire sur présentation de pièce justificative.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2019-023.

Réal Deschênes, maire

15.0 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Résolution
2021-023

**Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Yves Lemire**

Il est unanimement résolu par les conseiller que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate Groupe RDL sencl de Victoriaville pour la vérification de l'année financière 2020.

Réal Deschênes, maire

16.0 ASSURANCES COLLECTIVES

Résolution
2021-024

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseiller que la municipalité de Saint-Wenceslas adhère à l'assurance collective de PMA Assurances de Trois-Rivières en collaboration avec SAGE Assurances et rentes collectives pour un contrat d'une durée de **16 mois**, soit jusqu'au

Réal Deschênes, maire

17.0 PÉTITION - DÉPÔT

Le conseil municipal dépose la pétition des citoyens de la rue Principale (égout) et en prend acte.

18.0 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE JEANNE-HÉBERT

Monsieur le conseiller LÉO LEBLANC donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera déposé un projet de règlement concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Jeanne-Hébert.

19.0 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 191-17 (KIOSQUE)

Madame la conseillère PATRICIA LEBEL donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 191-17 (kiosque).

20.0 OMH AU CŒUR DU QUÉBEC – BUDGET RÉVISÉ 2020

Considérant que l'OMH Au Cœur du Québec nous a transmis, pour approbation, un budget révisé pour l'année 2020 ;

Résolution
2021-025

**Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Yves Lemire**

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas approuve le budget révisé de l'année 2020 de l'OMH Au Cœur du Québec, considérant que le déficit de l'OMH est de 977 218 \$ et celui de la municipalité est de 11 161 \$ (contribution à verser de 1 116\$).

Réal Deschênes, maire

21.0 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VILLE DE NICOLET

Considérant que la municipalité de Saint-Wenceslas est signataire de l'*Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet* (ci-après « l'Entente ») par laquelle celle-ci donne compétence sur l'ensemble de son territoire à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet pour le traitement des constats d'infraction ;

Considérant que la municipalité de Saint-François-du-Lac désire se joindre à la Cour municipale commune de Ville de Nicolet ;

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01), une municipalité peut adhérer à une entente sur l'établissement d'une cour municipale commune déjà existante, par règlement de son conseil et aux conditions prévues par l'entente ;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de l'Entente, une municipalité peut adhérer à la présente entente par l'obtention, par voie de résolution, du consentement unanime des municipalités déjà parties à l'Entente, et en acceptant, par règlement, les conditions de l'Entente ;

Résolution
2021-026

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Yves Lemire**

Il est unanimement résolu par les conseillers de consentir à l'adhésion de la municipalité de Saint-François-du-Lac à l'*Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Ville de Nicolet* en vigueur, et ce, aux mêmes conditions et modalités que celles décrites dans l'Entente.

De faire parvenir copie conforme de la présente résolution à la municipalité de Saint-François-du-Lac afin que celle-ci obtienne l'autorisation d'adhérer à la Cour municipale commune de Nicolet en vertu des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01).

Réal Deschênes, maire

22.0 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

23.0 POSTE DE COORDONATEUR(TRICE) DES LOISIRS – FORMATION D’UN COMITÉ DE SÉLECTION

Résolution
2021-027

**Sur la proposition de Yves Lemire
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseillers que les personnes suivantes fassent partie du comité de sélection pour le poste de coordonnateur(trice) des loisirs : Carole Hélié, Réal Deschênes, Nicole L. Dubord et Léo LeBlanc.

Réal Deschênes, maire

24.0 FORMATIONS ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

Résolution
2021-028

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Patricia Lebel**

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale à suivre les formations suivantes :

- * Comptabilité : Comprendre la base le 3 juin 2021 (125 \$ + taxes)
- * SEAO (99 \$ + taxes)
- * Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget (gratuit)

Réal Deschênes, maire

25.0 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – RESSOURCES ENVIRONNEMENT

Considérant que l'agrandissement de site (lot 5 651 646 dans le Rang 8 appartenant à l'entreprise Les carrières Bau-Val inc.) ne peut être réalisé que si les critères suivants sont respectés :

- 1) Le site est localisé sur des sol de catégorie 4 selon l'ARDA (Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole);
- 2) Tout nouveau site d'extraction du sol, dont une nouvelle sablière, ne peut être exploité sur un terrain occupé par une érablière;
- 3) La restauration d'un site occupé par une sablière est obligatoire après l'exploitation; un plan du phasage de l'aire d'exploitation doit être présenté et dès qu'une des phases est terminée, l'exploitant doit procéder à la restauration du site; la restauration du site consiste à l'aplanissement de la surface et à sa revégétalisation; un lac artificiel peut aussi y être aménagé;
- 4) Une zone de retrait d'au moins 30 m doit être établie autour du site d'extraction du sol, où toute construction, abattage d'arbres, extraction du sol et autre ouvrage, à l'exception d'une voie d'accès, est prohibé; la zone de retrait ainsi requise doit faire partie intégrante de la propriété visée par l'exploitation;

Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

- 5) Un écran végétal d'au moins 60 m de profondeur doit être maintenu entre le site d'extraction du sol et une voie de circulation publique;
- 6) Les sites d'extraction du sol exploités sans coupe d'arbres et pour les seules fins d'amélioration des sols agricoles ne sont pas soumis aux critères énoncés à e), f), g) et h) du présent article;
- 7) L'exploitation de nouvelles carrières et sablières, de même que les agrandissements de leur aire d'exploitation au-delà des limites déjà autorisées par le ministre ou sur un lot qui n'appartenait pas, le 17 août 1977, au propriétaire du terrain où est située la carrière ou sablière sont soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques) en respect du Règlement sur les carrières et sablières (c. Q-2, r.7) édicté sous l'empire de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., c. Q-2);

Résolution
2021-029

Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord

Il est unanimement résolu par les conseillers que ladite demande est conforme à la réglementation municipale tout en respectant les critères ci-haut mentionnés.

Réal Deschênes, maire

26.0 FORMATION EN LIGNE « ENTRETIEN DES PARCS MUNICIPAUX »

Résolution
2021-030

Sur la proposition de Yves Lemire
Appuyée par Léo Leblanc

Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal et directeur des travaux publics à suivre ladite formation le 8 avril 2021 au coût de 75 \$/chacun (taxes non incluses).

Réal Deschênes, maire

27.0 RECENSEMENT 2021 - APPUI

Résolution
2021-031

Sur la proposition de Léo LeBlanc
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord

Il est unanimement résolu par les conseillers que la municipalité de Saint-Wenceslas appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Réal Deschênes, maire

28.0 CARTE VISA – LUC ARSENEAULT

Résolution
2021-032

Sur la proposition de Yves Lemire
Appuyée par Nicolet Lafrance Dubord

Il est unanimement résolu par les conseillers

Réal Deschênes, maire

29.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

30.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2021-033

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Yves Lemire
Il est résolu unanimement de lever la séance à 21h34.

Réal Deschênes, maire

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélié

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Réal Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Deschênes

Carole Hélié,
Directrice générale

Réal Deschênes, maire